

Définition FIG des fonctions du géomètre

Résumé

Un géomètre est un professionnel ayant la formation académique et l'expertise technique qui permet de conduire une ou plusieurs des activités suivantes :

- déterminer, mesurer, évaluer et représenter le terrain, des objets tridimensionnels, des points ou des trajectoires ;
- assembler et illustrer l'information géographique, économique et foncière associée ;
- utiliser cette information pour la planification et la bonne gestion des terres, des mers et de tous objets et structures qu'elles comportent ;
- contribuer au développement urbain et rural, ainsi qu'à la gestion du territoire ;
- s'investir dans les recherches et développements de ces pratiques.

Fonctions détaillées

La pratique du géomètre peut impliquer une ou plusieurs des activités suivantes, sur ou sous la surface de la terre ou de la mer, en association éventuelle avec d'autres professionnels :

- 1- La détermination des dimensions et formes de la terre, et la mesure de toutes les données nécessaires pour définir la dimension, position, forme et contours de toute partie de la terre et assurer le suivi des changements.
- 2- Le positionnement d'objets dans l'espace et au cours du temps, la mesure et le suivi de particularités physiques, de structures ou de travaux d'ingénierie sur ou sous la surface terrestre.
- 3- Le développement, les tests et étalonnages de capteurs, instruments et systèmes pour les activités ci-dessus et pour tous autres besoins topométriques.
- 4- L'acquisition et l'utilisation de l'information spatiale issue de l'imagerie terrestre, aérienne ou satellitaire et l'automatisation de ces procédés.
- 5- La détermination de la position des limites des propriétés publiques ou privées, y compris les frontières nationales et internationales, et l'enregistrement de ces propriétés auprès des autorités compétentes.
- 6- La conception, la mise en œuvre et la gestion de systèmes d'information géographique (SIG), ainsi que la collecte, le stockage, l'analyse, la représentation et la diffusion des données de ces systèmes.
- 7- Les processus d'analyse, d'interprétation et d'intégration des objets spatiaux et phénomènes associés avec des SIG, et les moyens de visualisation et communication sous forme de cartes, modèles et moyens numériques mobiles.
- 8- L'étude de l'environnement naturel et social, la mesure des ressources terrestres et marines, et l'utilisation de ces données dans la planification de développement des espaces ruraux, urbains et régionaux.
- 9- La planification, le développement et la réorganisation de la propriété foncière urbaine ou rurale, en terrains ou bâtiments.
- 10- L'évaluation de la valeur et la gestion de la propriété urbaine ou rurale, en terrains, bâtiments ou intérêts fonciers.
- 11- La planification, la mesure et le suivi des travaux de construction, y compris l'estimation des coûts.

Dans l'application de ces activités, les géomètres prennent en compte tous les aspects légaux, économiques et environnementaux propres à chaque projet.